

p.B.72.9.15.1. - RR/hv

Berne, le 10 août 1977

Note au Chef du DépartementRéunion de Belgrade - phase préparatoire

La réunion préparatoire qui avait pour but de fixer la date, la durée, l'ordre du jour et les autres modalités de la réunion des représentants des Etats participants à la CSCE de cet automne a siégé à Belgrade du 15 juin au 5 août 1977. Elle s'est terminée par l'adoption d'un document final - annexé à la présente note - contenant des décisions sur tous les points mentionnés plus haut, y compris un programme de travail détaillé pour les six premières semaines de la Réunion d'automne. Celle-ci commencera le 4 octobre par les déclarations liminaires des représentants des pays participants. Le tirage au sort a mis la Suisse à la première place de la liste des orateurs. La réunion devrait terminer ses travaux le 22 décembre 1977. Si elle n'a pas rempli son mandat à cette date, une prolongation est envisagée entre la mi-janvier et la mi-février 1978. En tout état de cause, la réunion ne pourra pas se terminer avant l'adoption de son document de clôture et avant d'avoir fixé le lieu et la date de la prochaine réunion similaire.

Ces décisions de la phase préparatoire, assorties de plusieurs déclarations interprétatives acceptées par consensus, tiennent compte à la fois du désir de l'Union soviétique et de ses alliés (à l'exception de la Roumanie) de donner à la réunion de Belgrade une durée bien délimitée ainsi que de la volonté des Occidentaux, mais aussi des neutres et non-alignés, de ne pas terminer la réunion sans garantie de certains résultats

./.



fondamentaux. L'obligation expresse de fixer un lieu et une date pour une prochaine réunion de ce genre répond à une exigence soutenue surtout par les neutres et non-alignés soucieux de maintenir la continuité de la CSCE.

Ce résultat reflète aussi les positions contradictoires des divers "camps" dès avant le début de la réunion préparatoire: Les Occidentaux, USA et Communauté en tête, considéraient cette phase préparatoire comme une réunion à caractère purement technique ayant pour unique but d'assurer un cadre à la réunion d'automne lui permettant de procéder à une évaluation complète et sans aucun préalable de la mise en oeuvre de l'Acte final depuis sa signature le 1er août 1975. Les pays de l'Est, par contre, étaient soucieux de fixer dès la phase préparatoire non seulement les paramètres techniques, mais aussi politiques de la réunion d'automne, afin de tenir celle-ci "sous contrôle" et d'éviter qu'elle ne devienne un forum d'accusations dirigées contre eux. Cette conception "politique" des pays de l'Est a marqué toutes leurs interventions et propositions pendant les sept semaines de travail préparatoire. Elle culminait dans l'exigence ferme de donner à la réunion d'automne une date limite fixe.

Une première appréciation du document sorti de cette réunion préparatoire permet de constater que rien d'essentiel n'est resté des conceptions des pays de l'Est. Ceux-ci ont bien obtenu une sorte de date-limite, mais relativement souple et surtout assortie de conditions très claires. A vues humaines, les formulations trouvées pour mettre fin à la réunion ne devraient pas mener à une situation défavorable à l'Occident ni aux neutres et non-alignés.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la Réunion de Belgrade, celui-ci reprend mot à mot le mandat correspondant de l'Acte final, mais avec une subdivision qui rend plus claire

la double tâche de la Réunion: celle de regarder en arrière, en procédant à une évaluation complète de la mise en oeuvre de l'Acte final pendant les 2 dernières années, et celle de regarder en avant, dans le sens de l'approfondissement de la sécurité et de la coopération, entre autres par l'adoption de propositions spécifiques à cet effet.

Le schéma d'organisation définit la manière dont la Réunion devrait s'acquitter de cette double tâche, à savoir de façon systématique et structurée, dans l'ordre de l'Acte final. Ce schéma établit en outre cinq organes de travail subsidiaires, un pour chacun des cinq principaux chapitres de l'Acte final (Sécurité, Economie, Méditerranée, Humanitaire, Suites). L'établissement de ces organes par la Réunion préparatoire déjà est une nette victoire de la conception occidentale d'un travail approfondi. L'URSS et ses alliés y étaient opposés au début, préférant de simples groupes de travail ad hoc qui auraient été créés par la Réunion en cas de besoin. Ce n'est qu'après de longs débats que les Pays de l'Est ont accepté la création de ces organes et surtout le fait qu'ils auront près de 9 semaines pour accomplir leurs travaux. Même après ce délai, des groupes de rédaction à créer par la Plénière assureront la continuité d'un travail approfondi.

La Plénière garde son rôle supérieur qui s'annonce plus important que celui du Comité de Coordination à Genève. Il faut préciser à ce propos que ce rôle de la Plénière n'était pas seulement voulu par les Pays de l'Est, mais aussi par certains Occidentaux, comme par exemple la France. Un programme de travail détaillé allant jusqu'au 11 novembre assure un équilibre judicieux entre la Plénière et les cinq organes de travail.

Les Etats méditerranéens non-participants auront, eux aussi, un rôle plus important qu'à Genève: en effet, non seulement pourront-ils cette fois faire leurs contributions en plénière (Genève: seulement en commission), mais aussi devant l'organe de travail subsidiaire traitant des questions de la Méditerranée. Cet organe pourra même décider de faire revenir les représentants de ces Etats une troisième fois et davantage. La règle du consensus qui vaut aussi pour cette décision éventuelle devrait pourtant empêcher une emprise trop forte des pays non-participants méditerranéens sur la CSCE.

Le chef de la délégation suisse
à la phase préparatoire:

(A. Regner)

Annexe mentionnée

Copie à:

- M. l'Ambassadeur J. Cuendet
- Mme le Ministre F. Pometta
- M. le Ministre E. Brunner
- Monsieur B. Junod
- Monsieur H. Renk

8 11. AUG. 1977 1 1